

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

# DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

	N° de page
CULTURE	1 0
DECISION N° 847 :	
- Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental : Organisation de concerts les 28 et 29 novembre 2009 - fixation du prix des places DECISION N° 848 :	1
- Réseau des bibliothèques - fourniture de mobilier pour la bibliothèque - marché passé en procédure adaptée - année 2008 renouvelable en 2009 - avenant n° 1 avec la Société Borgeaud Bibliothèques	1
DECISION N° 867:	
<ul> <li>Scène de Musiques Actuelles « LE CAP » - marché passé en procédure adaptée avec la SARL « 3 POM PROD» - Concert du 23 OCTOBRE 2009 – Signature du marché DECISION N° 874 :</li> </ul>	4
	0
<ul> <li>Scène de Musiques Actuelles « LE CAP » Avenant au marché passé en procédure adaptée avec l'Association « VILLES DES MUSIQUES DU MONDE» – Signature de l'avenant DECISION N° 880 :</li> </ul>	8
	10
- Scène de Musiques Actuelles « LE CAP » - Marché passé en procédure adaptée avec la SARL « V.N.S. » pour l'organisation technique scénique des manifestations programmées par le CAP - Signature du marché	12
DECISION N° 896	
- Scène de Musiques Actuelles « LE CAP » - Marché passé en procédure adaptée avec la Cie DU LAMPARO – Signature du marché	17
DECISION N° 913	
<ul> <li>Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental - Marché passé en procédure adaptée avec la SARL "SONOTEK" - Signature du marché</li> </ul>	23
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION	
DECISION N° 849:	
- Accord cadre INF 85120R0 - Marché subséquent n° 10 - INF9053900 - Lot 4 - Micro ordinateurs portables - Signature du marché avec la Société DELL DECISION N° 891	2
- Accord Cadre INF85129R0 - Marché subséquent N°11 - INF9058300 - Lot 11 : LOGICIELS GRAPHIQUES - Marché signé avec GEOMAP	15

DECISION N° 919	
- Accord cadre INF85120R0 - Marché subséquent N°12 - INF9061700 - Lot 4 : micro	27
ordinateur portable avec la STE INMAC	
DECISION N° 920  Morahá passá en procédure adaptás. Esperiture d'un laciais les carties des facults de la facult de la fac	27
- Marché passé en procédure adaptée - Fourniture d'un logiciel de gestion des fournitures de bureau et de la maintenance associée - IMD INFORMATIQUE	27
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DECISION N° 850 :	
- Marché passé en procédure adaptée - Mission d'accompagnement à la réalisation d'Agenda	2
21 - Signature du marché avec ETIK PRESSE et ESPACE BLEU	2
FOYER RESIDENCE LES TAMARIS	
DECISION N° 861 :  Morahá pagaá an progadura adartáa. Signatura assas y l'aughantus Pagas I EMARIE. 13	•
- Marché passé en procédure adaptée - Signature avec « l'orchestre Roger LEMAIRE » d'un contrat de prestation artiste pour un spectacle le 31 décembre 2009	,3
PREVENTION SECURITE	
DECISION N° 869:	
- Marché de services article 30 passé en procédure adaptée - Gardiennage des biens, des	5
locaux et sécurité des personnes sur les manifestations sportives ou culturelles - Année 2009 Signature d'un avenant n° 1 avec la Sté SGE SECURITE	
BATIMENTS	
DECISION N° 868:	
- Signature d'une convention pour la fourniture d'eau au chantier SNCF et gare RER 37 rue du 11 novembre avec la Société SOLETANCHE BACHY	4
DECISION N° 887  Mission diagnostic de solidité du hâtiment 10/21 me les ques Produce Si et de la	10
- Mission diagnostic de solidité du bâtiment 19/21 rue Jacques Duclos - Signature d'une mission avec SOCOTEC	13
DECISION N° 888	
- Marché passé en procédure adaptée — Convention de pérennisation du réseau de téléphonie mobile - Signature du marché avec ORANGE FRANCE	14
	ì
PROPRIETES COMMUNALES DECISION N° 870	
- Prolongation de location temporaire – logement sis 137 ter route de Mitry - groupe scolaire	_
Ormeteau – Avenant n°2 à la convention signée avec.  DECISION N° 871 :	6
- Prolongation de location temporaire - Logement sis rue de l'Aulnaysienne - Avenant n° 1	6
à la convention signée avec	U
DECISION N° 878	
- Location de box communaux - Convention type et liste des box concernés	10

,-

ARCHITECTURE	•
DECISION N° 898  Marché paggé en procédure adontée — Construction d'un chai à cel su Contra Toul :	10
- Marché passé en procédure adaptée – Construction d'un abri à sel au Centre Technique Municipal avec la SMA BATIMENT	18
<b>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> DECISION N° 872 :	
- Dotation vestimentaire - Achat de tenues vestimentaires d'hôtesses d'accueil Signature du marché avec la Société JACQUELINE RIU	7
DECISION N° 873 :  - Marché passé en procédure adaptée – Audit fonctionnel, organisationnel et informatique de la DRH, préconisations d'amélioration et d'optimisation. accompagnement méthodologique dans la démarche de changement – signature du marché avec la Société RIBERE CONSEIL DECISION N° 889	7
- Prestation de formation « L'accueil d'enfants en situation de handicap » assurée par un prestataire extérieur : l'Association « LA SOURIS VERTE »  DECISION N° 897	14
- Prestations de formation/accompagnement individuel dans le cadre d'un parcours de coaching individuel assuré par un prestataire extérieur - SARL « ET SI L'HOMME »	18
PETITE ENFANCE	
DECISION N° 875	
- Multi Accueil Collectif « GROS SAULE » - Marché passé en procédure adaptée - Spectacle de noël « LOLO PETITE GOUTTE D'EAU » - Contrat avec la Compagnie théâtre à Sornette - Signature du marché	9
DECISION N° 876	
- Multi Accueil Familial « LES P'TITS LOUPS» – Marché passé en procédure adaptée – Spectacle de noël « LES TROIS CADEAUX DE LISETTE » - Contrat avec la Compagnie théâtrale LES TROIS COUPS - Signature du marché	9
DECISION N° 877	
- Multi Accueil Collectif «JEAN AUPEST» – Marché passé en procédure adaptée – Spectacle de noël « FIRMIN LE PETIT SAPIN» - Contrat avec la Compagnie CLAIR DE LUNE DECISION N° 921	10
- Multi accueil familial - Croix Nobillon - Marché passé en procédure adaptée - Spectacle de fin d'année « NOEL DE RONCHON » Signature du marché avec l'Association « LA FORET DES ENCHANTEURS »	28
LOGISTIQUE	ž.
DECISION N° 879	
- Contrat de location longue durée d'un véhicule de type Berline pour les activités municipales avec la Société CREDIPARC	11

.

ASSURANCES DECISION NO 881	
DECISION N° 881 : - Procédure adaptée - Contrat avec GRAS ET SAVOYE - Assurances Tous Risques Exposition clou à clou « PORTRAITS MADE IN AFRICA »	12
DECISION N° 912	
- Contrat Flotte Automobile N° 20 157 314 ZY – Révision des mouvements du parc auto (ville) du 01.01.2009 au 30.09.2009 - Signature de l'avenant N° 05 (VILLE) avec M. GRENIER - Cie MMA	23
DIRECTION COORDINATION ET QUALITE DECISION N° 890	
- Mission de sécurité - Aménagement de la rue de Tourville - Contrat avec la Société C.S.E.T.	15
DECISION N° 895	13
- Mission de sécurité - Aménagement des impasses Raincy, Livry, Croix-Gauthier, Armand Carrel. contrat avec la Société C.S.E.T.  DECISION N° 902	17
- Mission de sécurité - Aménagement de la rue Abraham Duquesne - Contrat avec la société C.S.E.T.	19
ESPACE PUBLIC DECISION N° 903	
<ul> <li>Quartier 1-3 Ouest Edgar Degas – Marché passé en procédure adaptée - Aménagement de la rue de Tourville Ouest – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre avec les Stés EMULHITE - BENTIN et AGRIGEX</li> </ul>	20
DECISION N° 904	
<ul> <li>Quartier 5-2 Prévoyants/Le Parc – Marché passé en procédure adaptée - Aménagement des impasses donnant sur les berges du canal (Croix-Gauthier, Livry, Raincy, Armand Carrel) – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre avec les Stés UNION TRAVAUX - INFO INFRA Agence EP et MARCEL VILETTE</li> <li>DECISION N° 905</li> </ul>	21
<ul> <li>Quartier 1-1 Merisiers-Etangs – Marché passé en procédure adaptée - Aménagement de la voie nouvelle les Etangs Ouest – Signature d'un marché subséquent sur accord cadre avec les Stés EIFFAGE Travaux Publics, INFO INFRA Agence EP et MABILLON SA</li> </ul>	22
ACHATS ADMINISTRATIF DECISION N° 914	
<ul> <li>Marché passé en procédure adaptée – Contrat de maintenance - classeurs automatiques P100C - Societe ELECTROCLASS</li> <li>DECISION N° 915</li> </ul>	24
- Marché passé en procédure adaptée – Contrat de services « PLATINE» sur classeur LEKTRIEVER Type 120 avec la Sté Kardex	25

DECISION N° 916	
- Marché passé en procédure adaptée - Contrat de location N°542926V6 - Photocopieur	25
KONICA-MINOLTA COULEUR 450 F - Contrat signé avec la Sté LIXX BAIL	
DECISION N° 917	
- Marché passé en procédure adaptée – Contrat de services « BRONZE » sur classeurs	26
LEKTRIEVER & LIFTOMAT signé avec la Sté KARDEX	
ANIMATION RETRAITES PERSONNES AGEES	
DECISION N° 886	
- Marché passé en procédure adaptée – Fourniture des cadeaux de la nouvelle année 2010 pour	13
les personnes âgées – Lot n° 2 - avenant n° 1 avec la Société FLEURONS DE LOMAGNE	15
PROTOCOLE	
DECISION N° 892	
- Marché passé en procédure adaptée ouverte – Animation des vœux de la municipalité 2010 –	16
Signature du marché avec Pascal MELODY	

¥

.

i .

## **DECISIONS**

## PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

#### **DECISION Nº 847**

Objet: CULTURE - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - ORGANISATION DE CONCERTS LES 28 ET 29 NOVEMBRE 2009. FIXATION DU PRIX DES PLACES.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités de diffusion, le conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental d'Aulnay-sous-bois -CRD- est amené à organiser des concerts, des conférences et d'autres manifestations culturelles et musicales.

## **DECIDE**

L'organisation de concerts qui auront lieu à l'auditorium du conservatoire en date du :

- 28 et 29 novembre 2009,

PRECISE que le prix des places des concerts cités ci-dessus est fixé à 5 euros (cinq euros)

**DIT** que les recettes en résultant seront versées au Budget de la Ville : chapitre 70- Article 7062- Fonction 311.

#### **DECISION Nº 848**

Objet: DIRECTION DAC/RESEAU DES BIBLIOTHEQUES – FOURNITURE DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE, ANNEE 2008 - RENOUVELABLE EN 2009 - AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIETE BORGEAUD BIBLIOTHEQUES

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1 août 2006).

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et n°18 du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## **DECIDE**

La signature d'un avenant avec la société BORGEAUD BIBLIOTHEQUES 1/3, Allée du Parc de Garlande - 92220 BAGNEUX.

Cet avenant fait passer le montant maximum du marché à 19 064 euros HT (soit 22 800,54 € TTC) au lieu des 14 000 euros HT (soit 16 744 € TTC) initialement prévus. Cette dépense sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Ville – chapitre 21, article 2184 (fonction 321).

Objet: DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - ACCORD CADRE INF85120R0 MARCHE SUBSEQUENT N°10 - INF9053900 - LOT 4: MICRO ORDINATEURS PORTABLES - SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA SOCIETE DELL

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et n°18 du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n° 31 du 16 octobre 2008

#### DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
DELL 1 rond point Benjamin Franklin 34938 MONTPELLIER Cedex 9	Fourniture de micro ordinateurs portables	<b>10 513,70 € HT</b> 12 574,39 € TTC

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 21, article 2183 (fonction 020).

#### **DECISION Nº 850**

Objet ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION D'AGENDA 21 - SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et n°18 du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 02 avril 2009, par délibération n° 43, relative à la consultation citée en objet,

La signature du marché suivant :

Attributaire	Montant M H.T.	ontant T.T.C.
Groupement d'entreprises Mandataire	Tr. ferme: La réalis territoria	•
ETIK-PRESSE 04 Rue Emile Dubois 75014 PARIS Co-traitant	25 675.00 <b>Tr. cond. 1</b> : L'élabo territorial	_
ESPACE BLEU Entreprise individuelle Eric FILIOL 12, rue Jean Michelin 63170 PERIGNAT-lès-Sarliève	22 910.00 <b>Tr. cond. 2</b> : La réalis d'action et la rédacti	
TOTAL DU MARCHE	33 180.00 <b>81 765.00</b>	39 683.28 <b>97 790.9</b> 7

La durée d'exécution de cette mission, toutes tranches confondues, est prévue sur 18 mois selon les modalités définies sur l'acte d'engagement.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 article 6228 (fonction 830)

#### **DECISION Nº 861**

Objet FOYER RESIDENCE LES TAMARIS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - SIGNATURE AVEC «L'ORCHESTRE ROGER LEMAIRE» D'UN CONTRAT DE PRESTATION ARTISTE POUR UN SPECTACLE LE 31 DECEMBRE 2009

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, Conseiller Général,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU la délibération N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions et la délibération N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une animation organisée par le Foyer Résidence « Les Tamaris », il y a lieu de prévoir un spectacle qui aura lieu dans les locaux du foyer-résidence « les Tamaris »,

VU la proposition présentée par ROGER LEMAIRE pour un spectacle d'un montant de 379.14 euros HT, 400.00 euros TTC.

#### **DECIDE**

La signature d'un marché avec ROGER LEMAIRE - 5, rue Buffon - 92700 COLOMBES.

- d'un contrat de prestation pour l'animation musicale, qui aura lieu le jeudi 31 décembre 2009 de 12h00 à 17h.

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (Chapitre 011 - Fonction 611 - Nature 6228).

Objet CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SARL « 3 POM PROD» CONCERT DU 23 OCTOBRE 2009 – SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

VU les délibérations du Conseil Municipal N°6 en date du 22 mars 2008 et N°18 en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## DECIDE

La signature d'un marché pour les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec la SARL « 3 POM PROD » dont le siège social se situe - 68, rue de la Folie Méricourt - 75011 Paris - qui est représentée par Olivier Poubelle (Gérant).

PRECISE que la dépense en résultant, s'élève à un montant total maximum de 2110,00 TTC € soit 2000,00 € HT et 110,00 € de TVA au taux de 5,50% pour le concert d'Hindi Zahra programmée le 23 octobre 2009.

**DIT** que Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2009, chapitre 011 – article 6228 – fonction 33.et chapitre 011 – article 6257 – fonction 33

## **DECISION Nº 868**

Objet BATIMENTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA FOURNITURE D'EAU AU CHANTIER SNCF ET GARE RER 37 RUE DU 11 NOVEMBRE AVEC LA SOCIETE SOLETANCHE BACHY

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU les délibérations N°6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N°18 du , 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## **DECIDE**

La signature d'une convention pour la fourniture d'eau au chantier SNCF et gare RER 37 Rue du 11 Novembre 93600 AULNAY SOUS BOIS. 93600 avec la société SOLETANCHE BACHY 133 Bd National 92500 RUEIL MALMAISON pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 12 novembre 2009.

La recette correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 70 - article 70878 - fonction 824.

Objet: PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS 137 TER ROUTE DE MITRY - GROUPE SCOLAIRE ORMETEAU – AVENANT N°2 A LA CONVENTION SIGNE AVEC

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision n° 24 du 13 mai 2008 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé à Aulnay sous Bois 137 ter route de Mitry, à sous Bois 137 ter r

VU la décision n° 768 du 21 août 2009 prolongeant la location par avenant n°1, jusqu'au 30 septembre 2009 moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle portée à 347.45 euros à dater du 1<sup>er</sup> mai 2009.

#### DECIDE

La signature d'un avenant n° 2 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location de 3mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, soit jusqu'au 31 décembre 2009, moyennant une redevance d'occupation mensuelle portée à 355.23 euros à dater du 1<sup>er</sup> mai 2009.

**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville – Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 fonction 020.

## **DECISION Nº 871**

Objet: PROPRIETE COMMUNALE – PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE – LOGEMENT SIS PRUE DE L'AULNAYSIENNE A AULNAY SOUS BOIS – AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNE AVEC N.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision N° 208 du 2 septembre 2008 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé à Aulnay sous Bois, à pour une durée d'un an à dater du 1<sup>er</sup> août 2008.

Objet: DIRECTION PREVENTION SECURITE - MARCHE DE SERVICES ARTICLE 30 PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - GARDIENNAGE DES BIENS, DES LOCAUX ET SECURITE DES PERSONNES SUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES OU CULTURELLES - ANNEE 2009 - SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 AVEC LA Sté SGE SECURITE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et n°18 du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la décision n° 382 du 17 décembre 2008 relative à la signature du marché cité en objet,

Considérant que ce marché prendra fin au 31 décembre 2009 et, que compte tenu des retards d'ordre administratif pris dans la préparation du dossier et des délais incompressibles de mise en concurrence et d'attribution des marchés publics; la notification du futur marché ne pourra intervenir au plus tôt qu'au mois de mars 2010. Qu'en conséquence, afin d'éviter toute interruption des prestations, il est nécessaire de prolonger le marché actuel de deux mois.

## **DECIDE**

La signature d'un avenant avec la **Société SGE SECURITE**, sise 12, Chemin du Moulin Basset à (93200) SAINT DENIS visant, d'une part, à prolonger la durée d'exécution des prestations de surveillance, sécurité et gardiennage des structures sportives et autres lieux publics (notamment le Stade Nautique) sur les mois de Janvier et Février 2010 et, d'autre part, à augmenter le montant maximum de ce marché de 30 000,00 € HT, le montant de ces prestations supplémentaires est évalué à **30 000,00** € HT, incluant 20 000 € HT d'augmentation des prestations de gardiennage du stade nautique pour l'été 2009 et évaluant les prestations de janvier et février 2010 à 10 000 € HT.

Aussi, compte tenu du montant total des prestations qui seront réglées d'ici la fin du marché, il est nécessaire d'augmenter de 30 000,00 € HT le montant maximum de ce marché initialement fixé à 200 000,00 € HT passant ainsi de 200 000,00 € HT à 230 000,00 € HT, soit une augmentation de 15 %.

Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 - article 6282, diverses fonctions.

La signature d'un avenant n° 1 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 juillet 2010 dans les mêmes conditions que celles mentionnées au contrat initial.

**DIT** que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville – Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 fonction 020.

## **DECISION Nº 872**

Objet: DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - DOTATION - VESTIMENTAIRE - ACHAT DE TENUES VESTIMENTAIRES D'HOTESSES D'ACCUEIL - SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA SOCIETE JACOUELINE RIU

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### **DECIDE**

L'achat des tenues vestimentaires d'hôtesses femmes pour les différents services et activités d'accueil de la Ville auprès de la société JACQUELINE RIU, Centre commercial Paris Nord - Z.I. Les Hauts de Galy - 93600 Aulnay-sous-Bois, pour l'année 2009.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec un montant mimimum de 12 750 HT (soit 15 249 € TTC) et avec un montant maximum de 17 250 € HT (soit 20 631 € TTC).

DIT que la dépense sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Ville, chapitre 011 article 60636 fonction 020.

#### **DECISION Nº 873**

Objet: MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – AUDIT FONCTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET INFORMATIQUE DE LA DRH. PRECONISATIONS D'AMELIORATION ET D'OPTIMISATION. ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE DANS LA DEMARCHE DE CHANGEMENT – SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA SOCIETE RIBERE CONSEIL

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

La signature du marché avec la société RIBERE CONSEIL, 5 rue Parmentier - 92130 - Issy-Les-Moulineaux, pour un montant de 19 500 € HT soit 23 322 € TTC.

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un audit fonctionnel, organisationnel et informatique de la Direction des ressources humaines de la Mairie d'Aulnay-sous-Bois; l'élaboration de préconisations d'amélioration et d'optimisation; et l'accompagnement méthodologique de la Direction des ressources humaines dans la démarche de changement. La phase 1 de l'audit aura lieu courant octobre - novembre 2009 et la phase 2 de l'audit aura lieu courant janvier - février 2010.

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011, article 617 (fonction 020)

## **DECISION Nº 874**

Objet: CULTURE - SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP »
AVENANT AU MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC
L'ASSOCIATION « VILLES DES MUSIQUES DU MONDE» SIGNATURE DE L'AVENANT

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations du Conseil Municipal N°6 en date du 22 mars 2008 et N°18 en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération N° 13 du Conseil Municipal du 23 avril 2009 portant l'adhésion par convention au Festival Villes des Musiques du Monde,

VU la décision N° 810 du 23.09.09, autorisant la signature d'un marché avec l'association « Villes des Musiques de Monde »,

## **DECIDE**

La signature d'un avenant au marché passé pour les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec l'association « VILLES DES MUSIQUES DU MONDE » dont le siège social se situe 22 avenue Bernard et Mazoyer— 93300 Aubervilliers qui est représentée par Kamel DAFRI (Directeur).

PRECISE que cet avenant à pour but de modifier l'article 4 - aspect financier du contrat initial.

**DIT** que le montant total du contrat est porté à 1161,77 € TTC au lieu de 983,11 € TTC. **DIT** que Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2009, chapitre 011 – article 6228 – fonction 33 et chapitre 011 – article 6257 – fonction 33.

Objet: PETITE ENFANCE - MULTI ACCUEIL COLLECTIF « GROS SAULE » –
MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SPECTACLE DE NOEL
«LOLO PETITE GOUTTE D'EAU » - CONTRAT AVEC LA
COMPAGNIE THEATRE A SORNETTE – SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations du Conseil Municipal N°6 en date du 22 mars 2008 et N°18 en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## **DECIDE**

La signature d'un marché avec la compagnie Théâtre à Sornettes – 3 rue Déveria - 75020 PARIS pour le spectacle de Noël du multi accueil collectif « Le GROS SAULE » domicilié 4 bis, du Dr Perlis 93600 Aulnay-sous-Bois. Spectacle intitulé « LOLO PETITE GOUTTE D'EAU » qui aura lieu le jeudi 19 novembre 2009 à 10h00, pour un montant de 426.54 € (TVA 5,5 %) soit 450,00 € TTC

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 - article 6228 (fonction 64)

## **DECISION Nº 876**

Objet: PETITE ENFANCE - MULTI ACCUEIL FAMILIAL «LES P'TITS LOUPS» - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - SPECTACLE DE NOEL «LES TROIS CADEAUX DE LISETTE» CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE THEATRALE LES TROIS COUPS - SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations du Conseil Municipal N°6 en date du 22 mars 2008 et N°18 en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

## **DECIDE**

La signature d'un marché avec la compagnie Théâtrale Les 3 coups − 14 rue Léonidas 75014 PARIS pour le spectacle de Noël du multi accueil familial « Les P'TITS LOUPS » domicilié 4 bis, du Dr Perlis 93600 Aulnay-sous-Bois. Spectacle intitulé « LES TROIS CADEAUX DE LISETTE » qui aura lieu le vendredi 11 décembre 2009 à 16h00, pour un montant de 400,00€ TTC

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 - article 6228 (fonction 64).

Objet: PETITE ENFANCE - MULTI ACCUEIL COLLECTIF JEAN AUPEST - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE SPECTACLE DE NOËL « FIRMIN LE PETIT SAPIN » - SIGNATURE DU MARCHE AVEC LA Cie CLAIR DE LUNE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### DECIDE

La signature d'un marché avec la « Compagnie Clair de Lune », B.P 149 – 94501 Champigny Cedex, d'un montant de 320,00 euros TTC, par mandat administratif, pour la prestation de service qui aura lieu au Multi Accueil collectif jean Aupest, le 27 novembre 2009, à 10 heures.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011, article 6228 (fonction 64).

## **DECISION Nº 878**

Objet: LOCATION DE BOX COMMUNAUX – CONVENTION TYPE ET LISTE DES BOX CONCERNES

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision n° 1645 du 12 février 2001 approuvant un modèle de convention type pour la location de box appartenant à la Commune

VU la décision 1215 du 29 août 2005 stipulant que la convention type s'applique pour les box communaux situés rue Legendre, rue Emile Zola/Eugène Schueller, impasse de Pontoise et rue Jules Princet.

CONSIDERANT que la Commune a acquit de nouveaux box situés 41 avenue de la Croix Blanche à AULNAY SOUS BOIS et que des modifications sont à apporter à la convention existante

L'Approbation d'une nouvelle convention type pour la location des box communaux applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

PRECISE que ladite convention concerne les box communaux situés rue Legendre, rue E. Zola/E. Schueller, Impasse de Pontoise, rue Jules Princet et avenue de la Croix Blanche et s'applique à toute nouvelle location à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

PRECISE également que les nouveaux box situés avenue de la Croix Blanche qui ont été acquis par la Commune le 28 juillet 2009 étaient gérés par l'Agence Foncia Olivier 24 rue Jean Charcot à AULNAY SOUS BOIS, laquelle a encaissé les loyers auprès des locataires jusqu'à septembre 2009 et rétrocède à la Commune les sommes perçues sur la période du 28/07/2009 au 30/09/2009 soit un total de 2105.05 euros.

**DIT** que les tarifs de location sont stipulés dans chaque contrat et que les recettes résultant des locations seront inscrites au budget de la Ville- Chapitre 75 – article 752 – fonction 020.

#### **DECISION Nº 879**

Objet: LOGISTIQUE – CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE D'UN VEHICULE DE TYPE BERLINE POUR LES ACTIVITES MUNICIPALES AVEC LA SOCIETE CREDIPARC

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### **DECIDE**

La signature d'un contrat de location longue durée d'un véhicule de type berline, pour un montant de 14 810,56 € HT (quatorze mille huit cent dix euros et cinquante six cents HT) soit 17 713,44 € TTC (dix sept mille sept cent treize euros et quarante quatre cents TTC) et pour une durée de 36 mois, de Novembre 2009 à novembre 2012, c'est à dire 411,40 € HT soit 492,04 € TTC par mois, avec la Société, CREDIPARC représenté par Madame Christelle BAZIN

Il est rappelé que le contrat n'est pas signé dans le cadre d'un marché existant, et qu'il correspond à un besoin ponctuel, d'une durée 36 mois maximum.

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 – article 6135 – fonction 020.

11

## **DECISION 880**

Objet: CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SARL « V.N.S. » POUR L'ORGANISATION TECHNIQUE SCENIQUE DES MANIFESTATIONS PROGRAMMEES PAR LE CAP – SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations du Conseil Municipal N°6 en date du 22 mars 2008 et N°18 en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### DECIDE

La signature d'un marché pour des prestations techniques de régie lumière pour l'activité de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec la SARL « V.N.S. » dont le siège social se situe 7 bd Henri Barbusse - 93100 Montreuil et qui est représentée par Gilles QUINIO (gérant)

PRECISE que la dépense en résultant, s'élève à un montant total maximum de 8536,00 € HT (huit mille cinq cent trente six euros) soit 10209,06 € TTC (Toutes Taxes Comprises) dont 1673,06 € de TVA à 19,6 % pour les prestations sus-citées concourant à l'organisation des activités de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles le Cap pour le quatrième trimestre 2009.

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2009, chapitre 011 – articles 6228 – fonction 33.

## **DECISION Nº 881**

Objet: ASSURANCES – PROCEDURE ADAPTEE - CONTRAT AVEC GRAS ET SAVOYE – ASSURANCES TOUS RISQUES EXPOSITION CLOU A CLOU « PORTRAITS MADE IN AFRICA

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions, et, notamment le 6ème alinéa de l'article L 2122-22 qui permet la signature des contrats d'assurances.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer auprès de Gras et Savoye les œuvres de l'Exposition « Portraits made in Africa » prêtées par le Centre National des Arts plastiques et exposées à l'Espace Gainville.

La signature du contrat et le règlement de la police « tous risques exposition clou à clou » établie pour la période du 12 Octobre au 11 Décembre 2009, afin de garantir les œuvres prêtées.

**DIT** que la prime en résultant, soit 450 € sera réglée à GRAS ET SAVOYE 2 à 8 rue Ancelle BP 129 – 92202 Neuilly-sur-Seine sur le budget de la Ville, chapitre 011 – article 616 – fonction 30.

## **DECISION Nº 886**

Objet: ANIMATION RETRAITES PERSONNES AGEES – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – FOURNITURE DES CADEAUX DE LA NOUVELLE ANNEE 2010 POUR LES PERSONNES AGEES – LOT N° 2 - AVENANT N° 1 AVEC LA Sté FLEURONS DE LOMAGNE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU la délibération n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008, et n° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision n° 749 du 04 août 2009 relative à la signature du marché cité en objet,

Considérant le choix massif des retraités porté sur le « cadeau panier gourmand » au delà des quantités maximum prévues initialement au marché,

## **DECIDE**

La signature d'un avenant avec la société FLEURONS DE LOMAGNE, pour le lot n° 2 « cadeaux paniers gourmands », pour un montant de 8 742,00 € HT, le montant maximum du marché passant de 58 353,00 € HT à 67 095,00 € HT, soit une augmentation de 15 %.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville - chapitre 67, article 6713, fonction 61.

## **DECISION Nº 887**

Objet: BATIMENTS – MISSION DIAGNOSTIC DE SOLIDITE DU BATIMENT 19/21 RUE JACQUES DUCLOS - SIGNATURE D'UNE MISSION AVEC SOCOTEC

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008, et n° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

La signature d'une mission Diagnostic de solidité des ouvrages pour le bâtiment 19/21 Rue Jacques Duclos 93600 AULNAY SOUS BOIS avec SOCOTEC Le Continental BP 306 93153 LE BLANC MESNIL.

PRECISE que la rémunération de cette société est fixée à 2 500. 00 € HT soit 2 990.00 € TTC.

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 article 6228 fonctions 0201.

## **DECISION Nº 888**

Objet: BATIMENTS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CONVENTION DE PERENNISATION DU RESEAU DE TELEPHONIE MOBILE SIGNATURE DU MARCHE AVEC ORANGE FRANCE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008, et n° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

#### DECIDE

La signature d'une convention d'occupation des emplacements nécessaires à un relais de téléphonie mobile au 11 Rue de Flore au stade BELVAL à AULNAY SOUS BOIS avec ORANGE FRANCE FT/UPRIDF/Dep/Négo 110 Rue Edouard Vaillant 94815 VILLEJUIF pour un montant annuel de 10 000 € TTC pour 12 ans , reconductible par périodes successives de 6 ans.

La recette correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 70 article 70323 fonction 815

## **DECISION Nº 889**

Objet: PRESTATION DE FORMATION «L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP» ASSURE PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR: L'ASSOCIATION «LA SOURIS VERTE»

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008, et n° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

La signature d'un marché selon les modalités suivantes :

Attributaire	Montant du marché
ASSOCIATION LA SOURIS VERTE	22300 €uros net de toute taxe
279/281 Rue André Philip	
69003 LYON	

Formation du personnel de la direction petite enfance (base totale : 26 journées planifiées entre Novembre 2009 et Septembre 2010).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 article 6184 (fonction 020).

#### **DECISION Nº 890**

Objet: DIRECTION COORDINATION ET QUALITE - MISSION DE SECURITE - AMENAGEMENT DE LA RUE DE TOURVILLE - CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### DECIDE

La signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc − 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier rue de Tourville. Le montant de la mission s'élève à 2 900 € H.T., soit 3 468,40 € T.T.C.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 – article 2315 – fonction 822.

## **DECISION Nº 891**

Objet: DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - ACCORD CADRE INF85129R0 MARCHE SUBSEQUENT N°11 - INF9058300 - LOT 11: LOGICIELS GRAPHIQUES - MARCHE SIGNE AVEC GEOMAP

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération n° 31 du 16 octobre 2008

#### DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
GEOMAP 48 avenue du Lac du Bouget – BP210	Fourniture de logiciels	2 430,00 € HT
73374 LE BOURGET DU LAC	graphiques	2 906,28 € TTC

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 21, article 2183 (fonction 020)

## **DECISION Nº 892**

Objet: PROTOCOLE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE – ANIMATION DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE 2010 – SIGNATURE DU MARCHEAVEC PASCAL MELODY

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## **DECIDE**

La signature du marché suivant :

Titulaire	Montant du marché 6 11.1
Pascal Melody	<b>51 287,20 € H.T.</b>
68 rue Principale 60890 Varinfroy	(soit 54 108 € T.T.C.)

Ce marché concerne l'animation des vœux de la municipalité 2010 :

- Réception des personnalités le 06/01/2010
- Réception du personnel communal le 08/01/2010
- Banquets des anciens du 10/11/12/13/01/2010
- Réception des médaillés et retraités de la ville le 15/01/2010
- Remise du colis aux anciens le 19/01/2010

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 article 6232 (fonction 024)-

Objet: DIRECTION COORDINATION ET QUALITE - MISSION DE SECURITE. AMENAGEMENT DES IMPASSES RAINCY, LIVRY, CROIX-GAUTHIER, ARMAND CARREL. CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### DECIDE

La signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc – 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier des impasses Raincy, Livry, Croix-Gauthier, Armand Carrel. Le montant de la mission s'élève à 2 900 € H.T., soit 3 468,40 € T.T.C.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 – article 2315 – fonction 822.

## **DECISION Nº 896**

Objet: CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA Cie DU LAMPARO – SIGNATURE DU MARCHE Cie DU LAMPARO

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU les délibérations du Conseil Municipal N°6 en date du 22 mars 2008 et N°18 en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## **DECIDE**

La signature d'un marché pour les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec la Compagnie du Lamparo dont le siège social se situe 45, rue des bons Enfants — 13006 Marseille qui est représentée par Meriem ZOUGGAR (Présidente).

PRECISE que la dépense en résultant, s'élève à un montant total maximum non assujetti à la TVA de 5275,00 €, pour la représentation de la création MARCHA programmée le 13 novembre 2009.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2009, chapitre 011 – article 6228 – fonction 33 et chapitre 011 – article 6257 – fonction 33.

Objet: PRESTATION DE FORMATION/ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DANS LE CADRE D'UN PARCOURS DE COACHING INDIVIDUEL ASSURE PAR UN PRESTATAIRE EXTERIEUR - SARL ET SI L'HOMME

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## **DECIDE**

La signature d'un marché selon les modalités suivantes :

Attributaire	Montant du marché
SARL ET SI L'HOMME	8300HT
170 avenue Jean Jaures	(TVA 19,60%)
21 000 DIJON	9926,80 € TTC

Formation/Accompagnement de 20 journées (entretiens individuels) planifiés entre Novembre 2009 et Septembre 2010.

DIT que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 article 6184 (fonction 020).

## **DECISION Nº 898**

Objet: ARCHITECTURE - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - CONSTRUCTION D'UN ABRI A SEL AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AVEC LA SMA BATIMENT

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU la délibération n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et n°18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

La signature du marché suivant :

SMA BATIMENT		
15 Avenue du 14 juillet	63 043.00	75 399.43

Pour la construction d'un abri à sel au centre technique municipal.

La durée d'exécution de ces travaux est prévue 7 semaines à compter de l'ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 article 2313 (fonctions 020)

## **DECISION Nº 902**

Objet: DIRECTION COORDINATION ET QUALITE - MISSION DE SECURITE - AMENAGEMENT DE LA RUE ABRAHAM DUQUESNE - CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## **DECIDE**

La signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc − 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier rue Abraham Duquesne. Le montant de la mission s'élève à 2 900 € H.T., soit 3 468,40 € T.T.C.

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 – article 2315 – fonction 822.

Objet: ESPACE PUBLIC - QUARTIER 1-3 OUEST EDGAR DEGAS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE LA RUE DE TOURVILLE OUEST – SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE AVEC LES STES EMULHITE - BENTIN et AGRIGEX

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 22 octobre 2009 relative à la consultation citée en objet,

## **DECIDE**

La signature des marchés suivants :

Lot n° 1: «VRD: Travaux & Equipements»

Attributaire	Montant € H.T.	Montant & T.T.C
Société EMULITHE		
Z.I. de Fosses St Witz	2.44.055.00	400 004 40
B.P. 50033	341 977,00	409 004,49
95471 FOSSES CEDEX		

## Lot n° 2: « Eclairage public »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
Société BENTIN 71, boulevard de Strasbourg	53 247,60	63 684,13
93600 AULNAY-sous-BOIS		

<u>Lot  $n^{\circ} 3$ </u>: « Espaces verts, plantations ».

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
Société AGRIGEX		
4 boulevard Arago 91320 WISSOUS	52 598,65	62 907,98

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur trois mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 article 2315 (fonctions 814 - 822 - 823)

Objet: ESPACE PUBLIC - QUARTIER 5-2 PREVOYANTS/LE PARC - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DES IMPASSES DONNANT SUR LES BERGES DU CANAL (Croix-Gauthier, Livry, Raincy, Armand Carrel) - SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE AVEC LES STES UNION TRAVAUX - INFO INFRA Agence EP et MARCEL VILETTE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 22 octobre 2009 relative à la consultation citée en objet,

#### DECIDE

La signature des marchés suivants :

Lot no 1: «VRD: Travaux & Equipements»

Attributaire	Montant & H.T.	Montant € T.T.C
UNION TRAVAUX		
60 rue de Verdun	355 790,00	425 524,84
93350 LE BOURGET	•	ŕ

## Lot n° 2: « Eclairage public »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
INEO INFRA Agence EP		
165 rue jean jaurès	37 415,50	44 748,94
78130 LES MUREAUX		

## <u>Lot n° 3</u>: « Espaces verts, plantations ».

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
MARCEL VILLETTE	,	
46 avenue de la Longue Bertrane	27 936,25	33 411,76
92390 VILLENEUVE LA GARENNE	ĺ	Í

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur quatre mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 article 2315 (fonctions 814 - 822 - 823)

Objet: ESPACE PUBLIC - QUARTIER 1-1 MERISIERS-ETANGS — MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - AMENAGEMENT DE LA VOIE NOUVELLE LES ETANGS OUEST — SIGNATURE D'UN MARCHE SUBSEQUENT SUR ACCORD CADRE Avec LES STES EIFFAGE Travaux Publics, INFO INFRA Agence EP et MABILLON SA

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération n° 24 du 09 juillet 2009 relative à la signature de l'accord cadre passé pour les travaux d'aménagement de l'espace public dans les différents quartiers de la Ville pour l'année 2009 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2012,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 24 septembre 2009 relative à la consultation citée en objet,

#### DECIDE

La signature des marchés suivants :

Lot n°1: «VRD: Travaux & Equipements»

Attributaire	Montant & H.T.	Montant € T.T.C
EIFFAGE Travaux Publics		
IDF/Centre		
Direction Paris Nord Est	284 256,15	339 970,36
48 rue Saint Antoine	,	,
93100 MONTREUIL		•

Lot n°2: « Eclairage public »

Attributaire	Montant € H.T.	Montant & T.T.C
INEO INFRA Agence EP		
165 rue Jean Jaurès	25 013,50	29 916,15
78130 LES MUREAUX		ĺ

<u>Lot n°3</u>: « Espaces verts, plantations ».

Attributaire	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
MABILLON SA La Rosée – Gressy - BP 38 77412 CLAYE SOUILLY CEDEX	30 514,30	36 495,10

La durée d'exécution de ces travaux est prévue sur trois mois à compter de la date fixée par ordre de service.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 23 article 2315 (fonctions 814 - 822 - 823)

Objet: ASSURANCE – CONTRAT FLOTTE AUTOMOBILE
N° 20 157 314 ZY – REVISION DES MOUVEMENTS DU PARC AUTO
(VILLE) DU 01.01.2009 AU 30.09.2009 - SIGNATURE DE L'AVENANT
N° 05 (VILLE) AVEC M. GRENIER - Cie MMA

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération n° 32 du 29 avril 2004 autorisant le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec le centre communal d'action sociale

VU la délibération n° 33 du 29 avril 2004 autorisant le maire à lancer une consultation pour la couverture de la flotte automobile.

VU la décision n° 1299 du 13 décembre 2004 portant signature d'un marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 auprès de M. GRENIER, Cie AZUR ASSURANCES, 14 rue Roger Salengro – 93140 BONDY.

VU le courrier du 24 janvier 2007 et copie du journal officiel paru le 25 juillet 2006 notifiant la fusion entre les sociétés AZUR et MMA,

VU le courrier du 6 novembre 2009 de la société MMA confirmant le montant de la prime complémentaire relative au mouvement constaté pour la période du 01.01.09 au 30.09.09, et la facture présentée à cet effet.

CONSIDERANT qu'il importe de procéder à la régularisation des mouvements intervenus au cours de l'année 2009 (adjonctions de véhicules neufs et de location), étant précisé que la révision du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 Décembre 2009 (adjonctions, modifications et retraits) sera présentée en 2010 avec les autres mouvements (modifications et retraits) du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 septembre 2009.

#### **DECIDE**

La signature de l'avenant n° 5 de la police « Flotte automobile » n° 20 157 314 ZY portant régularisation des mouvements de véhicules pour un montant de 49 336 € TTC, pour la Ville.

**DIT** que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 - article 616- fonction 020

## **DECISION Nº 913**

Objet: CULTURE - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SARL "SONOTEK" - SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

La signature d'un marché pour la cession du droit de représentation du spectacle intitulé « Burkhardt-Botkin », au Conservatoire d'Aulnay-sous-Bois, les 28 et 29 novembre 2009 avec la SARL "SONOTEK" dont le siège social se situe La Jarrie F-17380 Puy-du-lac, qui est représentée par Cyril RENARD (gérant).

PRECISE que la dépense en résultant, s'élève un montant total maximum de 8 480,00€ H.T. (huit mille quatre cent quatre vingt euros Hors Taxes) soit 8 946,40€ T.T.C. (huit mille neuf cent quarante six euros et quarante cents Toutes Taxes Comprises) dont 466,40€ de TVA (quatre cent soixante six euros et quarante cents de TVA) à 5,5%.

**DIT** que la dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011, article 6228, fonction 311.

## **DECISION Nº 914**

Objet: ACHATS ADMINISTRATIFS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CONTRAT DE MAINTENANCE CLASSEURS AUTOMATIQUES P100C - SOCIETE ELECTROCLASS

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### **DECIDE**

La signature d'un contrat de maintenance avec la Société **ELECTROCLASS** S.A. – 12, Avenue Gutenberg— Parc d'Activité Gustave Eiffel – 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES.

Durée du contrat : le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (ou à compter de sa notification si elle intervient postérieurement) jusqu'au 31 décembre 2012.

Matériel concerné : classeurs automatiques P100 C - N° 76281 - 76282

Lieu d'installation: Centre Administratif service D.R.H.

#### Montant total du contrat:

2 153.00€ HT (soit 2 574.98 € TTC) pour un an

6 459.00€ HT (soit 7 724.96 € TTC) pour 3 ans (hors variation annuelle)

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, Chapitre 011 – Article 6156 – (fonction 020).

Objet: ACHATS ADMINISTRATIFS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CONTRAT DE SERVICES « PLATINE » SUR CLASSEUR LEKTRIEVER TYPE 120 AVEC LA STE KARDEX

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### **DECIDE**

La signature d'un contrat de services « PLATINE » avec la Société KARDEX – 12, Rue Edmond Michelet – 93363 NEUILLY PLAISANCE Cédex..

Durée du contrat : le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (ou à compter de sa notification si elle intervient postérieurement) jusqu'au 31 décembre 2012.

Matériel concerné: Classeur LEKTRIEVER type 120

Lieu d'installation : CMES – 8/10, Rue Coullemont

Montant total du contrat:

1 210.50 € HT (soit 1 447.76 € TTC) pour un an

3 631.50 € HT (soit 4 343.27 € TTC) pour 3 ans (hors variation annuelle)

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, Chapitre 011 – Article 6156 – (fonction 020).

## **DECISION Nº 916**

Objet: ACHATS ADMINISTRATIFS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CONTRAT DE LOCATION N°542926V6 -PHOTOCOPIEUR KONICA-MINOLTA COULEUR 450 F - CONTRAT SIGNE AVEC LA Sté LIXX BAIL

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU le transfert du photocopieur Konica-Minolta couleur 450 F, loué initialement par le GIP/PRU, consécutif à l'intégration du PRU au sein des services de la Ville,

La signature d'un contrat de location avec option d'achat avec la Société LIXX BAIL – 1-3 Rue du Passeur de Boulogne – 92861 Issy-les-Moulineaux – Cédex 9–

Durée du contrat : le contrat est établi pour une durée 21 mois, du 02-09-2009 au 02-06-2011 non renouvelable

Matériel concerné : Copieur Konica-Minolta couleur 450 F (installé au Centre administratif – 1 er étage pour le PRU)

Montant du contrat:

Loyer trimestriel: 830.00 € HT (992.68 € TTC) soit 5 810,00 € HT

(6 948,76 TTC) pour toute la durée du contrat

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, Chapitre 011 – Article 61350 – (fonction 020).

## **DECISION Nº 917**

Objet: ACHATS ADMINISTRATIFS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CONTRAT DE SERVICES « BRONZE » SUR CLASSEURS LEKTRIEVER & LIFTOMAT SIGNE AVEC LA Sté KARDEX

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

#### **DECIDE**

La signature d'un contrat de services « BRONZE » avec la Société KARDEX – 12, Rue Edmond Michelet – 93363 NEUILLY PLAISANCE Cédex.,

Durée du contrat : le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (ou à compter de sa notification si elle intervient postérieurement) jusqu'au 31 décembre 2012. Matériels concernés :

- Classeur LEKTRIEVER 600 (service ACTION SOCIALE)
- Classeur LIFTOMAT 1868 (Service ETAT CIVIL)

Montant total annuel du contrat : 539.10 € HT (soit 644.76 € TTC)

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, Chapitre 011 – Article 6156 – (fonction 020).

#### **DECISION 919**

Objet: DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - ACCORD CADRE INF85120R0 MARCHE SUBSEQUENT N°12 - INF9061700 - LOT 4: MICRO ORDINATEUR PORTABLE AVEC LA Sté INMAC

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU la délibération n° 31 du 16 octobre 2008

## **DECIDE**

## La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
INMAC	Fourniture d'un micro	1 288,42 € HT
125 avenue du Bois de la Pie	ordinateur portable	1 540,95 € TTC
95921 ROISSY-EN-FRANCE	-	
CEDEX		

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 21, article 2183 (fonction 020)

## **DECISION Nº 920**

Objet: DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES FOURNITURES DE BUREAU ET DE LA MAINTENANCE ASSOCIEE - IMD INFORMATIQUE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 35-III-8 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 01 août 2006)

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N°18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

La signature d'un marché cité en objet s'élevant à :

Société	Montant € H.T.	Montant € T.T.C
IMD Informatique		
24 rue des Aulnes	37 600,00	44 185,60
69760 LIMONEST	ŕ	ŕ

La somme se décompose ainsi:

- logiciel et prestations : 23 600,00 € HT
- formations (exonérée de TVA): 4 000,00 € HT
- maintenance sur 5 ans (dont 1 fre année gratuite): 10 000,00 € HT

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 20 - article 2051 (fonction 020) et chapitre 011 - article 6156 (fonction 020).

## **DECISION Nº 921**

Objet: PETITE ENFANCE - MULTI ACCUEIL FAMILIAL - CROIX NOBILLON - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE -SPECTACLE DE FIN D'ANNEE « NOEL DE RONCHON » SIGNATURE DU MARCHE AVEC L'ASSOCIATION « LA FORET DES ENCHANTEURS »

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU les délibérations N° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et N° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

## **DECIDE**

La signature d'un marché avec l'Association « La forêt des enchanteurs »— 36, Boulevard de Clichy- 75018 PARIS, d'un montant de 165.88 € HT soit 175.00 € TTC (TVA 5.5% de 9.12€), par mandat administratif, pour l'animation réalisée au sein du Multi Accueil Familial CROIX NOBILLON, qui aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009, à 10h30.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 - article 6228 (fonction 64)